



LES TERRITOIRES S'ENGAGENT POUR LA NATURE EN ÎLE-DE-FRANCE

DEMANDE DE RECONNAISSANCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » a pour objectif d'identifier et de valoriser les projets des communes et intercommunalités franciliennes en faveur de la biodiversité et de les accompagner dans leur réalisation.

COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer, veuillez remplir ce questionnaire avec vos collègues agents et élus ainsi que vos partenaires locaux, puis adressez-le par courriel ou via un serveur de fichiers lourds si votre envoi est trop volumineux à info.arb@institutparisregion.fr au plus tard le **dimanche 31 Janvier 2027**.

Il n'est pas nécessaire de nous envoyer de documents complémentaires au questionnaire.

FAIRE L'ÉTAT DES PRATIQUES ET PROJETS DE LA COLLECTIVITÉ POUR DEVENIR UN « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE »

Après quelques questions utiles aux évaluateurs pour connaître votre collectivité, comprendre son contexte et ses projets en matière de prise en compte de la biodiversité, une quarantaine de questions réunies dans quatre grands chapitres permet d'aborder tous les aspects de la préservation, restauration ou reconquête de la biodiversité : aménagement et planification, gestion et suivi, implication des habitants et des parties prenantes, adaptation de son territoire au changement climatique, etc.

Pour chaque question, deux types de cases à cocher sont proposées :

- ☐ la case de couleur verte « **Réalisé** » vous permet d'indiquer l'état actuel (au **31 janvier 2027**) des pratiques de la collectivité, les actions qu'elle mène de manière courante ou a déjà mises en œuvre ;
- ☐ la case de couleur orange « **Projet** » vous permet d'indiquer, pour les actions que vous n'avez pas encore réalisées, celles que votre collectivité souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche (au cours des 3 prochaines années). Évidemment, il faut dans ce cas lire la question au futur et non au présent.

- ☐ Enfin des cases de couleur bleue « **Je m'engage à...** » signalent les engagements minimums demandés pour être un « Territoire engagé pour la nature ».

Ce questionnaire nécessite impérativement d'utiliser la dernière version d'**Acrobat Reader**
<https://get.adobe.com/fr/reader>

L'usage d'un autre lecteur ou éditeur PDF
risque d'entraîner la **nullité** de votre candidature.

Sur la base des réponses apportées à la colonne « Projet » et du plan d'actions détaillé par vos soins en pages 27 à 39, la collectivité pourra se voir décerner le titre de « Territoire engagé pour la nature en Île-de-France », valant reconnaissance de son engagement volontaire dans les stratégies régionale et nationale pour la biodiversité. Les collectivités distinguées en 2027 seront invitées à mettre à jour leur engagement après 3 ans de mise en œuvre, soit en 2030.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Les dossiers présentés seront évalués par l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF) avec ses partenaires. Son directoire décernera la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature en Île-de-France » aux collectivités en remplissant les conditions, au printemps 2027.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à l'opération « Territoire engagé pour la nature » est ouverte à toutes les communes et établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI : communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles, y compris les EPT du Grand Paris) de la région Île-de-France.

- + Toutes les collectivités éligibles peuvent candidater à la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » à l'exception des collectivités déjà reconnues par le dispositif depuis moins de 3 ans.
- + Le comité technique constitué par l'ARB îdF et ses partenaires se réserve le droit d'écarter la candidature d'une collectivité dont l'action serait manifestement incompatible avec l'objectif de l'opération.
- + Aucune participation financière d'aucune sorte ne sera demandée aux collectivités participantes.

Un projet de territoire engagé pour la nature doit être :

Impliquant, cohérent
et proportionné par
rapport aux compétences
des collectivités

Mesurable,
révisable et inscrit
dans une perspective
d'amélioration continue

Impactant et additionnel
par rapport à
la réglementation
et aux actions passées

En lien avec la SNB,
la SRB, le SDAGE
et les autres cadres de
l'action publique en région

VOTRE COLLECTIVITÉ EN QUELQUES POINTS

Nom de la collectivité

Nom du président ou du maire

Adresse

Code Postal

Code INSEE

Ville

Département

Site internet de la collectivité

La collectivité candidate est :

- ☐ une commune
- ☐ une communauté de communes
- ☐ une communauté d'agglomération
- ☐ une communauté urbaine
- ☐ une métropole
- ☐ un établissement public territorial (EPT) de la Métropole du Grand Paris

Nom et délégation de l' élu(e) principalement en charge de la biodiversité



J'atteste avoir pris connaissance du dossier de candidature et engager la collectivité sur son contenu.

Les réponses au questionnaire ont été coordonnées par :

Interlocuteur (précisez la fonction) :

Contact (téléphone et courriel) :

Données statistiques de la collectivité candidate :

Nombre d'habitants :		
Superficie de la collectivité ¹ :		ha
Superficie urbaine (terres artificialisées) :		ha
Superficie de terres agricoles :		ha
Superficie de forêts et milieux semi-naturels :		ha
Superficie zones humides :		ha
Surface en eau (étangs et rivières) :		ha
Superficie en espaces verts ² :		ha, dont ha gérés par la collectivité.
Surface d'espaces verts par habitants :		m ² /hab

La collectivité fait-elle partie :

- ☐ d'un Parc naturel régional
- ☐ d'une Réserve de biosphère

Si oui, indiquez lequel ou laquelle et précisez les principaux engagements en lien avec la biodiversité pris par la collectivité dans le cadre de la charte du parc et/ou du plan de gestion :

La collectivité comprend-elle des espaces naturels protégés ou à enjeux d'intérêt communautaire³ (arrêté de protection de biotope, RNN, RNR, Natura 2000, etc.) ?

- ☐ Non
 - ☐ Oui
- Lesquels ?

Le territoire de votre collectivité est-il concerné par un projet de grande infrastructure de transport par exemple ?

- ☐ Non
 - ☐ Oui
- Précisez :

1. Vous pouvez accéder à certaines de ces données via le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) grâce aux données Corine Land Cover. Voir le tutoriel : <http://www.capitale-biodiversite.fr/le-questionnaire>. Un glossaire est disponible sur : www.capitale-biodiversite.fr/glossaire

2. Soit l'ensemble des parcs et jardins, espaces naturels, cimetières, terrains de sport, espaces verts d'accompagnement de voies, espaces verts d'accompagnement d'habitat ou d'équipements publics, campings, établissements horticoles, jardins familiaux ou partagés. Les arbres d'alignement peuvent être valorisés en comptant 4 m² / pied d'arbre (superficie moyenne courante).

3. Voir la synthèse des outils juridiques de protection de la nature établie par l'OFB <http://ct78.espaces-naturels.fr/printpdf/book/export/html/130>

Le territoire de votre collectivité est-il concerné par des mesures compensatoires liées à des atteintes à la biodiversité dans le cadre de projets soumis à l'application de la séquence « Éviter – Réduire – Compenser¹ » ?

☐ Non

☐ Oui

Précisez :

Éléments de contexte de votre collectivité

Ratio de la surface urbaine sur la surface totale du territoire : %

Pourcentage de logement social : %

Pourcentage de logement collectif : %

Décrivez l'évolution démographique de votre collectivité depuis les 20 dernières années :

Décrivez l'évolution de la surface urbaine de votre collectivité depuis les 20 dernières années. Si la collectivité assurait un suivi de l'artificialisation des sols sur son territoire, indiquez quel a été le rythme d'artificialisation annuel moyen.

Décrivez l'évolution attendue de la surface urbaine de votre collectivité dans les 10 prochaines années au regard des documents d'urbanisme (SCoT, PLU...) et projets du territoire. Indiquez si la collectivité assure un suivi de l'artificialisation des sols sur son territoire et si oui, quel est le rythme d'artificialisation annuel estimé pour la période.

Veuillez présenter de manière synthétique le projet de votre collectivité pour son territoire en matière de préservation et de restauration de la biodiversité, pour les 3 prochaines années. Vous pouvez aussi donner des exemples d'actions envisagées, le questionnaire ci-après pouvant vous aider à rédiger cette partie.

1. Pour en savoir plus sur la séquence Éviter - Réduire - Compenser (ERC), nous recommandons la lecture du guide d'aide à la définition des mesures ERC (CGDD-Cerema, 2019) : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/guide-aide-definition-mesures-eviter-reduire-compenser>

SOMMAIRE DU QUESTIONNAIRE

CHAPITRE 1 – p.7

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DÉMARCHES DE PLANIFICATION EN FAVEUR
DE LA BIODIVERSITÉ

CHAPITRE 2 – p.13

BIODIVERSITÉ LOCALE

GESTION ET SUIVI

CHAPITRE 3 – p.21

BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ

CHAPITRE 4 – p.25

ADAPTER SON TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

DÉMARCHES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

PLAN D'ACTIONS

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS – P.27

AIDE À LA RÉDACTION DES FICHES ACTIONS – p.28

FICHES ACTIONS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – p.30

BIODIVERSITÉ LOCALE – p.32

BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ – p.34

FICHES OPTIONNELLES – p.36 & p.38

CHAPITRE 1

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DÉMARCHES DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Ce chapitre vise à mettre en exergue les démarches que votre collectivité met déjà en œuvre et envisage pour l'avenir afin d'intégrer la préservation de la biodiversité dans les politiques d'urbanisme (réglementaire PLU, SCoT, et opérationnel ZAC, opérations d'aménagement) et dans la planification (choix politique et stratégique).

1. Parmi les mesures suivantes de préservation de la biodiversité, quelles sont celles qui sont définies dans les documents d'urbanisme qui s'appliquent à votre territoire (SCoT, PLUi ou PLU)¹ ?

- ☐ ☐ Obligation Réelle Environnementale (ORE)
- ☐ ☐ Délimitation des réservoirs de biodiversité
- ☐ ☐ Délimitation de la trame verte et bleue dans le plan de zonage
- ☐ ☐ Orientations d'aménagement et de programmation spécifiques à la biodiversité, la nature en ville, la trame verte et bleue
- ☐ ☐ Protection de la ressource en eau potable
- ☐ ☐ Protection de zones humides supplémentaires au SAGE²
- ☐ ☐ Protection des jardins familiaux et collectifs
- ☐ ☐ Définition d'objectifs de maintien ou de création d'espaces verts dans les zones ouvertes à l'urbanisation
- ☐ ☐ Densification du bâti existant (concept consistant à construire à l'intérieur des limites de la ville ou dans les espaces existants entre les bâtiments)
- ☐ ☐ Patrimoine arboré (espaces boisés classés, prescriptions paysagères, etc.)
- ☐ ☐ Emplacements réservés pour la création d'espaces verts ou continuités écologiques
- ☐ ☐ Préconisation de plantation d'essences végétales adaptées aux conditions locales (pédologiques, météorologiques, accueil de la faune, etc.) ? Précisez sous quelle forme sont faites ces préconisations (liste d'espèces annexée au document d'urbanisme, guide de bonnes pratiques, etc.) :

- ☐ ☐ Autres (précisez) :

2. Outils mobilisés par la collectivité pour maîtriser l'urbanisation :

- ☐ ☐ Droit de préemption urbain (DPU)
- ☐ ☐ Zone d'aménagement différé (ZAD)
- ☐ ☐ Convention SAFER
- ☐ ☐ Convention Établissement public foncier
- ☐ ☐ Espace naturel sensible (ENS)
Avez-vous demandé une délégation ENS ?
 - ☐ Non
 - ☐ ☐ Oui
 - ☐ Non concerné (politique ENS non déployée au niveau départemental)
- ☐ ☐ Zone Agricole Protégée (ZAP)
- ☐ ☐ Dispositif de protection et/ou de mise en valeur des espaces naturels et/ou agricoles périurbains (PENAP, PEAN, PPEANP...)³
- ☐ ☐ Application du versement pour sous-densité sans exonération
- ☐ ☐ Application de taux variables des taxes locales en fonction des zonages
- ☐ ☐ Application de la taxe Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- ☐ ☐ Autres (précisez) :

1. Il peut s'agir de documents d'urbanisme de votre intercommunalité si vous êtes une commune.

2. Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, si la collectivité est concernée.

3. PENAP : Protection des espaces naturels et agricoles périurbains ; PEAN : Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains ; PPEANP : Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.

3. La collectivité consulte-t-elle des spécialistes sur les sujets liés à la protection de la biodiversité pour l'élaboration de documents d'urbanisme, des projets d'équipement et d'aménagement ?

☐ Non

☐ ☐ Oui

Si oui, qui ?

☐ ☐ Associations naturalistes et/ou de protection de l'environnement

☐ ☐ Chercheurs (sciences humaines et sociales, sciences de l'environnement)

☐ ☐ Agences et bureaux d'études

☐ ☐ Autres :

4. La collectivité associe-t-elle d'autres acteurs à la mise en œuvre de sa stratégie de préservation de la biodiversité ?

☐ Non

☐ ☐ Oui

Si oui, qui ?

☐ ☐ Autres collectivités locales. Lesquelles :

☐ ☐ Associations naturalistes et de protection de l'environnement

☐ ☐ Entreprises (réseaux de transports eau-énergie par exemple)

☐ ☐ Agriculteurs

☐ ☐ Architectes, paysagistes, sociologues, scientifiques, etc.

☐ ☐ Habitants, publics scolaires, etc.

☐ ☐ Autres (OFB, ONF, gestionnaires d'espaces naturels protégés, organismes consulaires, etc.) :

5. La collectivité contribue-t-elle à l'acquisition d'espaces naturels, forestiers ou agricoles dans le but d'assurer leur protection foncière et environnementale ?

☐ Non

☐ ☐ Oui, précisez :

TEN
CRITÈRE
ESSENTIEL**
(Atteindre
ou s'engager
à atteindre
au moins une
action dans
cet ensemble
sous 3 ans
(question 6))

6. La collectivité a-t-elle mis en place un ou des état(s) des lieux de la biodiversité ou diagnostic(s) écologique(s) de son territoire ?

- ☐ Non
☐ ☐ Oui
- ☐ ☐ Avant la réalisation du document d'urbanisme de la commune
 - ☐ ☐ Avant un projet d'aménagement ou d'urbanisation
 - ☐ ☐ Avant un plan de gestion
 - ☐ ☐ Systématiquement avant tout type de projet
 - ☐ ☐ Les diagnostics ont fait l'objet de recommandations

Sous quelle forme ?

- ☐ ☐ Études faune, flore, habitat
- ☐ ☐ Atlas de la biodiversité communale et intercommunale¹
- ☐ ☐ Diagnostic écologique urbain complet
- ☐ ☐ Autres, précisez :

☐ Je m'engage à mettre en place au moins un des dispositifs d'état des lieux de la biodiversité proposés au cours des trois prochaines années (ou bien il a déjà été réalisé)

7. La collectivité a-t-elle pris en compte la gestion des espaces privés dans sa politique de planification et d'aménagement du territoire (chartes, cahier des charges de lotissements, zones d'activités économiques, commerciales, industrielles, etc.) ?

- ☐ Non
☐ ☐ Oui, lesquels et comment :

8. La collectivité a-t-elle cartographié des habitats naturels ?

- ☐ Non
☐ ☐ Oui
- Si oui : à quelle échelle ? 1/ ^e
- Et selon quel référentiel :
- ☐ CORINE biotopes/EUNIS²
 - ☐ Natura 2000
 - ☐ Les deux (CORINE biotopes/EUNIS et Natura 2000)
 - ☐ Autres :

1. Pour en savoir plus sur la démarche ABC : <https://www.ofb.gouv.fr/abc>

2. Pour en savoir plus sur la classification EUNIS des habitats : https://inpn.mnhn.fr/docs/ref_habitats/EUNIS_trad_francais.pdf

9. La collectivité a-t-elle intégré la préservation de la biodiversité dans les démarches suivantes ?

- ☐ ☐ Plan, stratégie ou schéma Biodiversité
Si oui, indiquez un lien de téléchargement :
- ☐ ☐ Agenda 2030
- ☐ ☐ Plan Climat / PCAET
- ☐ ☐ Plan de déplacement urbain (circulation douce, randonnées, etc.)
- ☐ ☐ Contrat de ville, contrat urbain de cohésion sociale, quartiers prioritaires, etc.
- ☐ ☐ Autres (Stratégie locale de gestion des risques d'inondation, Plan d'aménagement pour la prévention des inondations...) :

TEN
CRITÈRE
ESSENTIEL**
(Atteindre
ou s'engager
à atteindre
sous 3 ans
(question 10))

10. La collectivité a-t-elle mené un diagnostic pour la mise en place de trames (verte, bleue, noire, brune et/ou blanche)¹ limitant la fragmentation des habitats naturels ?

- ☐ Non
- ☐ En cours
- ☐ ☐ Oui

Selon quelle méthodologie ?

Avec un plan d'action ? Précisez et indiquez un lien de téléchargement du document :



Je m'engage à mener un diagnostic de trames (verte, bleue, noire, brune et/ou blanche) de mon territoire au cours des trois prochaines années (ou bien il a déjà été réalisé).

1. Pour en savoir plus sur la notion de trame verte et bleue, nous conseillons la consultation du centre de ressources qui lui est dédié : <http://www.trameverteetbleue.fr/>

11. La collectivité a-t-elle mis en place des actions en faveur de la biodiversité pour les projets d'aménagement et de construction ?

☐ Non

☐ ☐ Oui

☐ ☐ Certification de type HQE, BREEAM, LEED, avec une dimension biodiversité forte (aménagements spécifiques, faune-flore, végétalisation, matériaux biosourcés, etc.).
Précisez :

☐ ☐ Label Effinature¹, quel bâtiment ou quartier :

☐ ☐ Label Biodiversity², quel bâtiment ou quartier :

☐ ☐ Label EcoQuartier³, précisez le nom du quartier et le niveau d'engagement :

☐ ☐ Préservation des fonctionnalités écologiques (connectivité des habitats naturels, circuit de l'eau, etc.)
Précisez :

☐ ☐ Préservation des sols (conservation et réutilisation de la terre locale, construction sur pieux, structure autoportée, etc.)
Précisez :

☐ ☐ Surface d'espaces verts supérieure ou égale à 30% dans les constructions neuves

☐ ☐ Instauration d'un coefficient de biotope par surface ou équivalent pour les zones urbaines denses

☐ ☐ Autres :

12. Dans la rénovation ou la construction neuve de bâtiments publics ou privés, la collectivité favorise-t-elle la végétalisation des toitures⁴ ?

☐ Non

☐ ☐ Oui, de quel type ?

☐ ☐ Tapis de sédum

☐ ☐ Prairie naturelle

☐ ☐ Jardin cultivé

☐ ☐ Bio-solaire (mixte photovoltaïque-végétation)

☐ ☐ Autres :

1. Pour en savoir plus sur la certification Effinature : <https://irice.fr/certification-effinature/>

2. Pour en savoir plus sur le label Biodiversity : <http://cibi-biodiversity.com>

3. Pour en savoir plus sur le label Ecoquartier : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr>

4. Pour en savoir plus sur les liens entre biodiversité et toitures végétalisées, nous vous conseillons de consulter les ressources de l'ARB îdF sur le sujet : https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorage/user_upload/ARB-idF_-_Ecologie_des_toitures_vegetalisees_-_WEB_BDef.pdf

13. Dans la rénovation ou la construction neuve de bâtiments publics ou privés, la collectivité favorise-t-elle la végétalisation des façades¹ ?

- ☐ Non
- ☐ ☐ Oui, de quel type ?
- ☐ ☐ Plantes grimpantes ou retombantes (avec ou sans support)
 - ☐ ☐ Murs modulaires irrigués
 - ☐ ☐ Autres :

14. La collectivité soutient-elle l'activité et/ou le développement de circuits courts de distribution liés à l'agriculture, la sylviculture ou la pêche locale (AMAP, etc.) ?

- ☐ Non
- ☐ ☐ Oui, précisez :

15. La collectivité soutient-elle l'installation ou le maintien d'exploitations agricoles, sylvicoles ou halieutiques respectueuses de l'environnement (agriculture biologique, agroforesterie, etc.) ?

- ☐ Non
- ☐ ☐ Oui, précisez :

1. Pour en savoir plus sur la végétalisation des façades, nous vous recommandons la lecture du guide réalisé par la ville de Paris pour son territoire : <https://cdn.paris.fr/paris/2019/07/24/f258622a0fe4e9075bb6bfd220e077e4.pdf>

CHAPITRE 2

BIODIVERSITÉ LOCALE

GESTION ET SUIVI

Ce chapitre vise à mettre en exergue les démarches que votre collectivité met en œuvre pour intégrer la préservation de la biodiversité dans les opérations de gestion de vos espaces verts et naturels et de manière plus large des espaces publics.

16. Quelles mesures sont mises en œuvre pour préserver la biodiversité dans les espaces gérés par la collectivité (plusieurs réponses possibles) ?

Les espaces gérés par la collectivité (en régie ou en sous-traitance) correspondent à l'ensemble des espaces publics tels que les parcs et jardins, espaces naturels, cimetières¹, terrains de sport², voiries et espaces verts d'accompagnement de voies, espaces d'accompagnement d'habitats ou d'équipements publics ou privés, campings, arbres d'alignement, établissements horticoles, jardins familiaux ou partagés, etc.

Végétalisation

- ☐ ☐ Utilisation d'essences végétales adaptées aux conditions locales (pédologiques, météorologiques, interactions avec la faune, etc.)³
- ☐ ☐ Utilisation de végétaux sauvages issus de collectes responsables en milieu naturel, dans la région biogéographique considérée⁴
- ☐ ☐ Fleurissement en utilisant des plantes vivaces en priorité
- ☐ ☐ Végétalisation des ronds-points et îlots directionnels avec une gestion extensive
- ☐ ☐ Fauche tardive des espaces en herbe
- ☐ ☐ Plan de fauche pluriannuel (zones fauchées seulement 1 année sur 2 ou 3)
- ☐ ☐ Maintien de zones en friche et de zones-refuges
- ☐ ☐ Limitation des fauches des accotements routiers
- ☐ ☐ Plantation de légumes et de plantes aromatiques
- ☐ ☐ Création de haies d'essences variées et adaptées aux conditions locales
- ☐ ☐ Plantation d'arbres d'essences variées et adaptées aux conditions locales pour la création ou le renouvellement des alignements
- ☐ ☐ Préservation de vieux arbres à cavités et d'arbres morts sur pied
- ☐ ☐ Recherche d'une identité paysagère naturelle locale
- ☐ ☐ Génie végétal adapté aux ripisylves
- ☐ ☐ Mise en œuvre d'une politique de l'arbre en ville : Charte de l'arbre, barème de l'arbre, gestion écologique de l'arbre...
- ☐ ☐ Autres

1. Voir le guide de conception et gestion écologiques des cimetières : <https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/conception-et-gestion-ecologique-des-cimetieres>
2. Voir pour exemple sur le sujet la fiche technique de Plante et Cité : https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/640/vers_le_zero_phyto_des_terrains_de_sport_en_pelouse_naturelle_demarche_globale_et_gestion_integrale
3. Voir pour exemple sur le sujet le guide « Plantons local » pour la région Île-de-France, (ARB idF 2019) : https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/ARB/Publications/arb-idf_-_plantons_local_en_idf_-_web-bd.pdf
Floriscopes permet de faire des recherches rapides pour planter local en Île-de-France : https://www.floriscopes.io/recherche-listes?vgbCollections_production%5Bquery%5D=plantons%20local%20en%20%C3%84le-de-france
4. La marque Végétal local garantit l'origine sauvage et locale des végétaux issus de collecte en milieu naturel. Ces végétaux sont adaptés à la restauration de la fonctionnalité écologique des milieux et des interactions avec la faune locale. www.vegetal-local.fr

Sols

- ☐ ☐ Intégration de légumineuses (fabacées) dans les parterres (fixation de l'azote)
- ☐ ☐ Utilisation de semis d'engrais verts
- ☐ ☐ Maintien de bois mort au sol
- ☐ ☐ Utilisation de compost produit localement (déchets verts ou fermentescibles issus de l'alimentation, etc.)
- ☐ ☐ Arrêt de l'utilisation du sel de déneigement, à l'exception des portions de routes dangereuses
- ☐ ☐ Restauration des sols après démantèlement des sites construits ou actions de désimperméabilisation
- ☐ ☐ Étude des sols¹
- ☐ ☐ Autres :

Pollinisateurs et autres fonctions écologiques

- ☐ ☐ Sensibilisation aux pollinisateurs sauvages² à travers les pratiques de gestion et les aménagements qui leurs sont favorables
- ☐ ☐ Plantation de plantes nectarifères adaptées aux conditions locales
- ☐ ☐ Création de spirales aromatiques
- ☐ ☐ Création de micro-milieux : tas de bois mort, mares, zones humides, murets de pierres sèches, hôtels à abeilles sauvages, sols nus spécialement dédiés à la nidification d'abeilles solitaires, etc.
- ☐ ☐ Utilisation de techniques alternatives pour lutter contre les ravageurs (compagnonnage, lutte biologique intégrée, etc.)
- ☐ ☐ Gestion pastorale extensive
- ☐ ☐ Autre :

17. La collectivité pratique-t-elle le paillage des plantations?

- ☐ Non
- ☐ ☐ Oui

Si oui, quel type de paillage est utilisé ?

- ☐ ☐ Bâchage plastique des aménagements paysagers
- ☐ ☐ Paillage minéral
- ☐ ☐ Fèves de cacao
- ☐ ☐ Chanvre, lin
- ☐ ☐ Achat de bois raméal fragmenté
(si oui, pour quel usage et en quelles proportions ?)

- ☐ ☐ Paillage local autoproduit (paille/broyage des résidus de taille, etc.)
- ☐ ☐ Autre :

1. Gis Sol : <https://www.gissol.fr>

2. Voir la note rapide « Quand les abeilles domestiques concurrencent les pollinisateurs sauvages » :
https://www.arb-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack4/Etude_2940/NR_984_web.pdf

18. Quelles sont les pratiques actuelles¹ en matière d'usage ou de non-usage des produits phytosanitaires ou biocides² sur les espaces dont vous avez la gestion ?

- ☐ Aucun usage de produits phytosanitaires et/ou biocide (qu'ils soient classés ou non)
- ☐ Aucun usage de produits phytosanitaires (chimiques ou de biocontrôle) non autorisés en agriculture biologique et sans phrase de risque (chimique ou de biocontrôle, exigence EcoJardin).
- ☐ Aucun usage de produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse sur l'ensemble des espaces publics du territoire mais usage de produits de biocontrôle pouvant être classés dangereux pour l'environnement et/ou la santé humaine dans le respect de la réglementation (arrêté du 27 juin 2011 relatif à l'interdiction d'utilisation de certains produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime dans des lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables).
- ☐ Usage de produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse et/ou de produits de biocontrôles sur les terrains de grands jeux, les pistes d'hippodromes et les terrains de tennis sur gazon, dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs et les golfs et les practices de golf (départs, greens et fairways).³

Précisez sur quels espaces subsistent des usages, quels sont les produits utilisés et à quelle fréquence :

19. Quelles sont les pratiques en matière d'usage ou de non-usage des engrais chimiques sur les espaces dont vous avez la gestion ?

- ☐ ☐ Zéro engrais chimique partout
 - ☐ ☐ Zéro engrais chimique sauf sur terrains de sport
 - ☐ Baisse engagée de l'usage des engrais chimiques (arrêt partiel, réduction des quantités, etc.)
- Précisez :

- ☐ Usage des engrais chimiques habituel

20. La collectivité mène-t-elle des actions particulières relatives à l'apport extérieur de terre dite végétale lors des travaux d'aménagement qu'elle réalise ou fait réaliser ?

- ☐ ☐ Exigence de traçabilité auprès des fournisseurs
- ☐ ☐ Stockage et réemploi des terres en place
- ☐ ☐ Technosols (sols fertiles reconstitués)
- ☐ ☐ Autres :

1. Ne sont pas concernés par cette question les traitements obligatoires imposés par décision préfectorale notamment.

2. Sont concernés par cette question l'ensemble des produits phytosanitaires et biocides qui peuvent être utilisés par la collectivité ou ses prestataires sur les espaces extérieurs (produits phytosanitaires, biocides, de bio-contrôle, à faible risque, autorisés en agriculture biologique et pour l'usage en jardins, espaces verts et infrastructures – JEVI). Nous conseillons la lecture du guide «Ma commune sans pesticides, guide des solutions» : <https://www.jardiner-autrement.fr/wp-content/uploads/2018/08/10--guide-zero-pesticides.pdf>

3. <http://www.inrs.fr/risques/classification-etiquetage-produits-chimiques/comprendre-systemes-etiquetage-produits-chimiques.html>

21. La collectivité a-t-elle réalisé un ou des diagnostics des sols ?

☐ Non

☐ ☐ Oui

Si oui, dans quel but ?

☐ ☐ Agronomique

☐ ☐ Structure

☐ ☐ Pollution

☐ ☐ Hydrologie

☐ ☐ Biodiversité

Précisez :

22. La collectivité encourage-t-elle des projets portant sur la diversité cultivée (vergers et potagers conservatoires, protection des espèces ou sous-espèces ou variétés en voie de disparition) ?

☐ Non

☐ ☐ Oui, précisez :

★
TEN
CRITÈRE
ESSENTIEL
(Atteindre
ou s'engager
à atteindre
sous 3 ans
au moins une
action avec suivi
scientifique
dans cet
ensemble
(Question
23 ou 24)

23. La collectivité dispose-t-elle de programmes de protection d'habitats naturels ou d'espèces protégées ou menacées (exemples : protection des chiroptères, aménagement de clochers d'église pour la nidification de la Chouette effraie, protection des nids d'hirondelles lors de rénovation de bâtiments, etc.) ?

☐ Non

☐ ☐ Oui

Si oui, un suivi scientifique est-il assuré ?

☐ Non

☐ ☐ Oui

Citez les espèces ou groupes d'espèces concernés et la ou les structures scientifiques d'appui :

TEN
CRITÈRE
ESSENTIEL**
(Atteindre
ou s'engager
à atteindre
sous 3 ans
au moins une
action avec suivi
scientifique
dans cet
ensemble
(Question
23 ou 24)

24. La collectivité dispose-t-elle de programmes de protection d'espèces indicatrices du fonctionnement écologique des milieux (exemple : poissons migrateurs, mollusques, pollinisateurs sauvages, etc.) ?

- ☐ Non
☐ ☐ Oui

Si oui, un suivi scientifique est-il assuré ?

- ☐ Non
☐ ☐ Oui

Citez les espèces ou groupes d'espèces concernés, la ou les thématiques ou complémentarités des milieux abordés et la ou les structures scientifiques d'appui :

☐ Je m'engage à mettre en place au moins un programme de protection d'habitats naturels, d'espèces protégées, menacées et/ou indicatrices du fonctionnement écologique des milieux avec le concours d'une structure scientifique d'appui (association naturaliste, établissement d'enseignement supérieur et de recherche, bureau d'études spécialisé...) au cours des trois prochaines années (ou à le maintenir s'il est déjà mis en œuvre).

25. Existe-t-il des mesures de gestion des proliférations de populations d'espèces végétales ou animales envahissantes, qu'elles soient exotiques ou non¹ ?

- ☐ Non
☐ ☐ Oui, quelles espèces :

Quelles mesures :

Hormis les éventuelles opérations d'arrachage ou d'éradication ou de régulation, un plan de prévention et de gestion à long terme a-t-il été établi (décloisonnement, désaménagement, renaturation, diversification de la palette végétale, pâturage, etc.) ?

- ☐ Non
☐ ☐ Oui, quelles mesures :

1. Pour en savoir plus sur les espèces exotiques envahissantes, consulter le centre de ressources dédié : <http://www.especes-exotiques-envahissantes.fr/>

26. La collectivité a-t-elle engagé des mesures pour réduire la pollution lumineuse nocturne¹ ?

- ☐ Non
- ☐ ☐ Oui, quelles mesures :
- ☐ ☐ Limitation des temps d'allumage (coupures des illuminations permanentes, allumage et extinction synchronisé des éclairages)
 - ☐ ☐ Remplacement des luminaires de forte puissance par des luminaires plus efficaces
 - ☐ ☐ Modulation des niveaux d'éclairage en heures creuses
 - ☐ ☐ Modification de l'orientation de l'éclairage (orientation vers le sol et plus ciblée)
 - ☐ ☐ Utilisation d'ampoules adaptées à la préservation de la santé et de la biodiversité²
 - ☐ ☐ Réalisation d'une étude de Trame Noire³
 - ☐ ☐ Adhésion à une charte spécifique, précisez :

27. La collectivité gère-t-elle :

des zones forestières ?

- ☐ Non
- ☐ ☐ Oui
- Si oui, avez-vous fait certifier cette gestion (FSC, PEFC, etc.) ?
- ☐ Non
- ☐ ☐ Oui, précisez :

des zones agricoles ?

- ☐ Non
- ☐ ☐ Oui
- ☐ ☐ En régie
 - ☐ ☐ Par bail
- Si oui, avez-vous fait certifier cette gestion (AB, etc.) ?
- ☐ Non
- ☐ ☐ Oui, précisez :

28. La collectivité a-t-elle engagé une démarche de labellisation de la gestion écologique de ses espaces verts ?

- ☐ Non
- ☐ ☐ Oui, quel label ?
- ☐ ☐ ÉcoJardin⁴
 - ☐ ☐ Espace végétal écologique⁵
 - ☐ ☐ Autres (Oasis Nature⁶, Refuge LPO⁷, Jardins de Noé⁸, etc.), précisez :

1. Pour en savoir plus sur le sujet de la pollution lumineuse nocturne : <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/pollution-lumineuse>

2. Ampoules dont la longueur d'ondes correspond à une température de couleur basse (jaune orangée) pour limiter les rayonnements bleus impactant la santé humaine et perturbant les cycles des espèces. https://www.anpcen.fr/docs/20130920145952_8n8w6q_doc95.pdf

3. Voir le centre de ressources de l'OFB : <https://www.ofb.gouv.fr/trame-verte-et-bleue/trame-noire>

4. Pour en savoir plus sur le label EcoJardin : <http://www.label-ecojardin.fr>

5. Pour en savoir plus sur l'Espace Végétal Ecologique : <http://www.ecocert.fr/eve-espaces-vegetaux-ecologiques>

6. Pour en savoir plus sur Oasis Nature : <https://www.humanite-biodiversite.fr/page/1281301-les-oasis-nature>

7. Pour en savoir plus sur les refuges LPO : <https://www.lpo.fr/refuges-personnes-morales/refuges-personnes-morales>

8. Pour en savoir plus sur les Jardins de Noé : <http://www.jardinsdenoe.org/les-professionnels>

29. La collectivité a-t-elle mis en place des programmes de gestion alternative des eaux pluviales (via son syndicat dédié ou directement) ?

- ☐ Non
☐ ☐ Oui

Si oui, s'agit-il de ?

- ☐ ☐ Récupération des eaux de pluie
☐ ☐ Réseau de noues
☐ ☐ Bassins de lagunage
☐ ☐ Traitement des effluents (eaux grises) par phytoépuration
☐ ☐ Renaturation des berges
☐ ☐ Réouverture de cours d'eau
☐ ☐ Reméandrage
☐ ☐ Utilisation des bassins d'orage en parc ou zone humide
☐ ☐ Économie d'eau d'arrosage
☐ ☐ Fontaines d'agrément en circuit fermé
☐ ☐ Autres :

30. La collectivité mène-t-elle des actions pour limiter l'imperméabilisation des sols ?

- ☐ Non
☐ ☐ Oui, lesquelles :
- ☐ ☐ Préservation des zones d'infiltration de l'eau (zones humides, infiltration à la parcelle, etc.)
 - ☐ ☐ Création de nouvelles zones d'infiltration de l'eau (jardins de pluie, noues paysagères, etc.)
 - ☐ ☐ Création de parkings perméables (végétalisés en pavés non joints, etc.)
 - ☐ ☐ Désaménagement de certaines portions artificialisées
 - ☐ ☐ Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles
 - ☐ ☐ Autres :

31. La collectivité met-elle en place des mesures pour créer des zones refuges pour la faune aquatique ou des zones humides (via son syndicat dédié ou directement) ?

- ☐ Non
☐ ☐ Oui :
- ☐ ☐ Contrôle et restriction des activités de loisirs
 - ☐ ☐ Accès restreint dans les zones riveraines
 - ☐ ☐ Mise en place de frayères à poissons
 - ☐ ☐ Mise en place de mesures de gestion piscicole
 - ☐ ☐ Rétablissement de la continuité écologique (mise en place de passes à poissons, suppression de seuil, démolition de barrage inutile, etc.)
 - ☐ ☐ Création de roselières
 - ☐ ☐ Création de berges en pente douce
 - ☐ ☐ Autres :

32. La collectivité met-elle en œuvre un programme de formation sur la biodiversité pour les agents des différents services?

- ☐ Non
☐ ☐ Oui, quels services sont concernés :

Quelles catégories d'agents ?

Exemples de formations :

TEN
CRITÈRE
ESSENTIEL**
(Atteindre
ou s'engager
à atteindre
sous 3 ans
au moins une
action dans
cet ensemble
(Question
32 ou 33)

33. La collectivité met-elle en œuvre un programme de suivi et d'observation naturaliste impliquant ses agents de manière active (Protocole Papillons Gestionnaires¹, Florilèges Prairies², Observatoire participatif des Vers de Terre³...) ?

- ☐ Non
☐ ☐ Oui, précisez :



Je m'engage à mettre en œuvre un programme de sciences participatives pour les agents de ma collectivité au cours des trois prochaines années sur la biodiversité (ou à le maintenir s'il est déjà mis en œuvre).

1. Protocole d'observation des papillons pour les gestionnaires d'espaces verts (PROPAGE) : <http://www.vigienature.fr/fr/propage>
2. Suivi de la flore des prairies par les gestionnaires d'espaces verts : <http://www.vigienature.fr/fr/florileges>
Pour en savoir plus sur ces programmes à destination des gestionnaires :
<https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/rencontre-sciences-participatives-et-gestionnaires-despaces-verts-2012>
3. Observatoire participatif des Vers de terre (OPVT) https://ecobiosoil.univ-rennes1.fr/OPVT_accueil.php

CHAPITRE 3

BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ

Ce chapitre vise à mettre en exergue les démarches que votre collectivité met en œuvre pour associer les citoyens et acteurs locaux à la préservation de la biodiversité.

34. Quelle communication accompagne les actions engagées par la collectivité ?

- ☐ ☐ Reportages réguliers dans les journaux de la collectivité
- ☐ ☐ Publication régulière de communiqués de presse sur les actions en faveur de la biodiversité
- ☐ ☐ Création et publication de brochures (par exemple : livrets sur les spécificités régionales)
- ☐ ☐ Animation d'un espace ressource sur la nature sur le site Internet de la collectivité
- ☐ ☐ Participation active aux journées de campagne sur la protection de l'environnement (exemple : Journée internationale de la biodiversité, Journée mondiale des zones humides, Fête de la nature, Journée internationale des forêts, etc.)
- ☐ ☐ Annonce de concours municipaux (exemple : concours de photographies, de jardins écologiques)
- ☐ ☐ Promotion locale de concours et activités nationales liés à la conservation de la nature
- ☐ ☐ Panneaux pédagogiques sur sites
- ☐ ☐ Lieu permanent de sensibilisation (maison de la nature, etc.)
- ☐ ☐ Sensibilisation à la réduction des pollutions domestiques de l'eau (exemple : produits d'entretien écologiques, huiles, solvants, médicaments, etc.)
- ☐ ☐ Autres (précisez) :



Je m'engage à participer à au moins une visite inspirante proposé par le Biodiv'Tour en Ile-de-France, sur la thématique de mon choix

35. La collectivité met-elle en place des processus participatifs relatifs à la biodiversité ?

Observation et connaissance

La collectivité a-t-elle mis en place des processus participatifs de collecte de données d'observation naturalistes par les habitants (sciences participatives) ?

- ☐ Non
- ☐ ☐ Oui, lesquels :
 - ☐ ☐ Observatoire Participatif des Vers de Terre (OPVT)¹
 - ☐ ☐ Observatoire de la biodiversité des jardins (papillons, escargots, coléoptères, oiseaux)
 - ☐ ☐ Suivi photographique des insectes pollinisateurs (SPIPOLL)
 - ☐ ☐ Sauvages de ma rue
 - ☐ ☐ Observatoire des saisons
 - ☐ ☐ Observatoire local de la biodiversité (à l'instar des Observ'acteurs en Seine-Saint-Denis)
 - ☐ ☐ Programme de suivi participatif de la QUALité Biologique des Sols (QUBS)²
 - ☐ ☐ Autres (autres protocoles d'observation Vigie-nature³, protocoles d'observation locaux, bases de données collaboratives type GeoNature-citizen, inventaires éclairs ou bioblitz, etc.)

1. Pour en savoir plus sur l'Observatoire Participatif des Vers de Terre : <https://projets.ecobio.univ-rennes.fr/opvt/node/7>

2. Pour en savoir plus sur QUBS : <https://www.qubs.fr/>

3. Pour en savoir plus sur les observatoires « Pour tous » de sciences participatives Vigie Nature : <https://www.vigienature.fr/fr>

Planification et action

La collectivité a-t-elle mis en place des processus participatifs de décision et d'action associant les habitants et acteurs locaux au sujet de la biodiversité ?

☐ ☐ Non

☐ ☐ Oui, lesquels :

☐ ☐ Conseil local de la biodiversité

Précisez :

☐ ☐ Budget participatif sur les questions relatives à la biodiversité

☐ ☐ Réalisation d'hôtels à insectes, pose de nichoirs à oiseaux ou de dispositifs pour les chiroptères, etc.

☐ ☐ Appropriation des espaces et milieux naturels avec les habitants (hors jardins partagés, familiaux ou d'insertion) comme : végétalisation de l'espace public, plantations citoyennes d'arbres, de plantes, microfleurissement, chantier-nature, incroyables comestibles, etc.

☐ ☐ Recensement et mise en valeur des initiatives citoyennes relative à la biodiversité (portail web, documentation, etc.)

☐ ☐ Soutien à des associations pour développer des actions citoyennes sur la biodiversité

36. La collectivité assure-t-elle une évaluation et un suivi dans le temps de l'avis des habitants sur la nature ?

☐ Non

☐ ☐ Oui

Si oui, comment ?

37. La collectivité mène-t-elle des actions de coopération décentralisée internationale en lien avec la biodiversité ?

☐ Non

☐ ☐ Oui

Si oui, lesquelles et avec qui ?

TEN
CRITÈRE
ESSENTIEL
(Atteindre
ou s'engager
à atteindre
sous 3 ans
au moins une
action dans
cet ensemble
(Question 38))

38. Quels types d'actions d'éducation à la nature la collectivité met-elle en place ?

- ☐ ☐ Conférences sur la protection de l'environnement
- ☐ ☐ Cours publics (botanique, écologie, etc.)
- ☐ ☐ Sensibilisation au jardinage naturel
- ☐ ☐ Élaboration de sentiers « nature »
- ☐ ☐ Organisation de visites de découverte nature
- ☐ ☐ Soutien de projets d'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires
- ☐ ☐ Mise en place d'une ferme pédagogique
- ☐ ☐ Mise en place d'une mare pédagogique
- ☐ ☐ Mise en place d'un potager ou verger pédagogique
- ☐ ☐ Animation ou soutien d'un centre d'information sur la protection de la nature destiné aux citoyens
- ☐ ☐ Subventions à des associations d'éducation à l'environnement
- ☐ ☐ Organisation de visite de terrain pour les élus de la collectivité (membres du conseil municipal ou communautaire) sur des sites protégés (réserves naturelles nationales ou régionales, réserves intégrales, réserves de biosphère, conservatoires, etc.) afin de les sensibiliser
- ☐ ☐ Aires terrestres éducatives, aires fluviales éducatives¹
- ☐ ☐ Autres (précisez) :

☐ Je m'engage à mettre en place au moins une action d'éducation à la nature parmi celles proposées au cours des trois prochaines années (ou à la maintenir si elle est déjà mise en œuvre).

39. La collectivité met-elle à disposition des espaces publics pour des :

- ☐ ☐ Jardins familiaux ou ouvriers (parcelles individuelles)
- ☐ ☐ Jardins partagés (parcelles collectives)
- ☐ ☐ Jardins d'insertion

Si oui, la collectivité a-t-elle mis en place un dispositif d'accompagnement des jardiniers (animation, formation, aide matérielle, etc.) ?

- ☐ Non
- ☐ ☐ Oui

Existe-t-il un règlement obligeant au jardinage naturel dans ces jardins mis à disposition (sans pesticide ni engrais chimique) ?

- ☐ Non
- ☐ ☐ Oui

Si oui, existe-t-il un dispositif de contrôle de la bonne application de ce règlement ?

- ☐ Non
 - ☐ ☐ Oui
- Lequel :

40. La collectivité collabore-t-elle avec des partenaires privés pour la réalisation de jardins familiaux, partagés ou d'insertion sur les propriétés de ces partenaires privés ?

- ☐ Non
- ☐ ☐ Oui

Si oui, comment :

1. Pour en savoir plus sur les Aires Terrestres Educatives : <https://ofb.gouv.fr/les-aires-educatives>

41. La politique de la biodiversité de la collectivité est-elle articulée avec sa politique sociale ?

- ☐ ☐ Recours à des associations d'insertion (entretien, génie écologique, chantiers verts, maraîchage, etc.)
- ☐ ☐ Animation pédagogique ciblée
- ☐ ☐ Renforcement des espaces verts dans les quartiers d'habitat social, collectif, etc.
- ☐ ☐ Collaboration avec les bailleurs sociaux
- ☐ ☐ Collaboration avec la maison de la justice et du droit (TIG)
- ☐ ☐ Accueil d'apprentis et/ou de services civiques dans les services concernés par la biodiversité
- ☐ ☐ Autres (précisez) :

CHAPITRE 4

ADAPTER SON TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ce chapitre vise à mettre en avant les démarches que votre collectivité met en œuvre pour s'adapter au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité.

Identifier les vulnérabilités du territoire

42. Votre collectivité dispose-t-elle un diagnostic de vulnérabilité de son territoire face au changement climatique ?

- ☐ Non
☐ ☐ Oui, précisez :

43. Votre collectivité se positionne-t-elle sur l'adaptation au changement climatique¹ (réduction des îlots de chaleur urbains, lutte contre les inondations, lutte contre les sécheresses, lutte contre les incendies de forêts, etc.) ?

- ☐ Non
☐ ☐ Oui, précisez :

Favoriser la transversalité entre le climat et la biodiversité

44. Votre collectivité a-t-elle intégrée les solutions fondées sur la Nature (SFN)² dans les documents de planification et d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT, PCAET, chartes, etc.) ?

- ☐ Non
☐ ☐ Oui, précisez :

45. Votre collectivité prend-elle en compte les enjeux du changement climatique dans tous les nouveaux projets d'aménagement qu'elle porte ?

- ☐ Non
☐ ☐ Oui, précisez :

1 « L'adaptation est définie, dans les systèmes humains, comme le processus d'ajustement au climat réel ou prévu et à ses effets afin de modérer les dommages ou de tirer parti des opportunités bénéfiques. Dans les systèmes naturels, l'adaptation est le processus d'ajustement au climat actuel et à ses effets ; l'intervention humaine peut faciliter ce processus. » (GIEC)

2. Les Solutions fondées sur la Nature sont définies par l'UICN comme : « les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ».

Les Solutions fondées sur la Nature se déclinent en trois types d'actions, qui peuvent être combinées dans les territoires et avec des solutions d'ingénierie civile :

- La préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique ;
- L'amélioration de la gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable par les activités humaines ;
- La restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'écosystèmes

Pour en savoir plus sur le Life ARTISAN & les SFN : <https://www.ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan>

46. Les agents de votre collectivité ont-ils reçu une formation en lien avec l'adaptation au changement climatique ou aux solutions d'adaptation fondées sur la Nature ? (Institut Paris Region, ARB, AREC, Ademe, Cerema, MOOC...)?

- ☐ Non
☐ ☐ Oui, précisez :

Identifier les actions d'adaptation fondées sur la Nature

47. Votre collectivité a-t-elle mis en œuvre des solutions fondées sur la Nature ?

- ☐ ☐ Préservation et restauration de zones humides
☐ ☐ Restauration de cours d'eau (reméandrage, connexion lit majeur/lit mineur, zones d'expansion naturelle des crues, etc.) et des têtes de bassin versant
☐ ☐ Maintien et ou plantation d'infrastructures agroécologiques (haies, ripisylves, prairies permanentes, bandes enherbées, etc.)
☐ ☐ Sylvopastoralisme (ex de pratique en agroforesterie)
☐ ☐ Incitation à la mise en œuvre de pratiques agro-écologiques
☐ ☐ Choix des espèces plantées en fonction du futur climat
☐ ☐ Maintien de lisières de parcelles avec d'autres essences
☐ ☐ Variabilité génétique des peuplements
☐ ☐ Mécanisation forestière raisonnée
☐ ☐ Régénération naturelle avec des coupes d'ensemencement
☐ ☐ Diversification des modes de sylviculture
☐ ☐ Agropastoralisme pour maintenir les milieux ouverts
☐ ☐ Préservation des réseaux de vieilles forêts
☐ ☐ Végétalisation des villes (en pleine terre, rues, façades, etc.) et opérations de renaturation¹
☐ ☐ Désimperméabilisation et végétalisation des cours des établissements scolaires
☐ ☐ Préservation/restauration d'îlots de fraîcheur (délaissés urbains, friches, parcs, etc.) : TVB Climat
☐ ☐ Gestion des eaux pluviales à la parcelle (noues paysagères, jardins de pluie, etc.)
☐ ☐ Autre (précisez) :

1. Voir le Guide « Renaturer les Villes » : <https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/renaturer-les-villes/>

PLAN D' ACTIONS

Veillez synthétiser votre Plan d'actions en matière de préservation et de restauration de la biodiversité en remplissant le tableau ci-dessous. Pour chaque chapitre, au moins une case « Critères essentiels à réaliser dans les 3 ans » doit être cochée.

	CRITÈRES ESSENTIELS DÉJÀ RÉALISÉS	CRITÈRES ESSENTIELS À RÉALISER DANS LES 3 ANS
CHAPITRE 1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	☐ J'ai mis en place un état des lieux de la biodiversité ou diagnostic écologique de mon territoire (qu 6). ☐ J'ai mené un diagnostic pour la mise en place de trames (verte, bleue, noire, brune et/ou blanche) (qu10).	☐ Je souhaite mettre en place un état des lieux de la biodiversité ou diagnostic écologique de mon territoire (qu 6). ☐ Je souhaite mener un diagnostic pour la mise en place de trames (verte, bleue, noire, brune et/ou blanche) (qu10). ☐ Autre(s) action(s) :
CHAPITRE 2 BIODIVERSITÉ LOCALE	☐ J'ai mis en place et m'engage à poursuivre au moins un programme de protection d'habitats naturels, d'espèces protégées, menacées et/ou indicatrices du fonctionnement écologique des milieux avec un suivi scientifique (qu 23 et 24). ☐ J'ai mis en œuvre et m'engage à poursuivre un programme de sciences participatives pour les agents de ma collectivité (qu 33).	☐ Je souhaite mettre en place au moins un programme de protection d'habitats naturels, d'espèces protégées, menacées et/ou indicatrices du fonctionnement écologique des milieux avec un suivi scientifique (qu 23 et 24). ☐ Je souhaite mettre en œuvre un programme de sciences participatives pour les agents de ma collectivité (qu 33). ☐ Autre(s) action(s) :
CHAPITRE 3 BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ	☐ J'ai mis en place et m'engage à poursuivre des actions d'éducation à la nature (qu 38).	☐ Je souhaite mettre en place des actions d'éducation à la nature (qu 38). ☐ Autre(s) action(s) :

AIDE À LA RÉDACTION DES FICHES ACTIONS

EXEMPLES DE PROJETS POSSIBLES

PAR CHAPITRES THÉMATIQUES ESSENTIELS

1 / 2

CHAPITRE 1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE Démarches de planification en faveur de la biodiversité	CHAPITRE 2 BIODIVERSITÉ LOCALE Gestion et suivi de la biodiversité	CHAPITRE 3 BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ
Intégration de la biodiversité dans les documents stratégiques de la collectivité : documents d'urbanisme, PCAET, etc. ; lutte contre l'artificialisation, construire une stratégie biodiversité, etc. Acquisition de connaissances naturalistes via des inventaires, atlas, études, diagnostics, etc. pour prise en compte dans les politiques d'aménagement et de planification.	Actions opérationnelles de gestion / entretien / restauration / préservation des espaces verts et naturels (en régie avec les services ou en délégation / partenariats avec des acteurs du territoire) ainsi que de préservation des espèces présentes sur le territoire.	Actions visant à associer les autres services / directions de la collectivité, les partenaires, les acteurs économiques (entreprises, agriculteurs, forestiers), les citoyens et les scolaires.
Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale / Communautaire (Q.6)	Prendre en compte la biodiversité présente sur le bâti lors des projets de rénovation	Associer les habitants à la collecte de données naturalistes via les sciences participatives (Q.35)
Réaliser des inventaires spécifiques à des sites / projets (Q.6)	Réaliser des aménagements pour lutter contre les pollutions diffuses (lumineuse, sonore ...) (Q.26)	Mettre en place une stratégie autour du tourisme vert et de nature
Préserver la biodiversité dans les documents d'urbanisme (Q.1)	Utilisation d' essences végétales adaptées aux conditions locales (Végétal local) (Q.16)	Mettre en place des actions de communication, sensibilisation à destination du grand public (Q.38)
Réaliser un diagnostic pour mettre en place une stratégie de préservation / restauration des trames écologiques : verte, bleue, noire, brune, blanche, etc. (Q.1 - Q.10)	Mettre en place des Solutions Fondées sur la Nature pour adapter le territoire au changement climatique en favorisant l'accueil de la biodiversité locale (Q.47)	Mettre en place des actions à destination des entreprises
Mettre en place des actions pour maîtriser l'urbanisation et lutter contre l'artificialisation des sols (Q.1 - Q.2 - Q.30)	Mettre en place un plan de gestion écologique / plan de fauche pluriannuel des espaces verts	Mettre en place des actions à destination des agriculteurs / forestiers
Intégrer la biodiversité dans le PCAET notamment avec la nature comme source de solutions (Solutions Fondées sur la Nature) (Q.9)	Engager des démarches de labellisation et/ou de certification des espaces verts (Q.16)	Mettre en place des actions à destination des scolaires (Q.38)
Mettre en place un plan / schéma / une stratégie biodiversité à l'échelle de la collectivité (Q.9)	Mettre en place des programmes de protection des habitats naturels / espèces protégées (Q.23)	Mettre en place une animation dédiée aux communes membres de l'intercommunalité
Intégrer un zonage pluvial dans les documents d'urbanisme définissant la stratégie de gestion des eaux pluviales du territoire tout en prenant en compte la biodiversité (Q.29)	Mettre en place des programmes de protection d'espèces indicatrices du fonctionnement écologique des milieux (Q.24)	Mettre en place un processus de concertation / actions avec les habitants sur le sujet de la biodiversité (Q.35)

AIDE À LA RÉDACTION DES FICHES ACTIONS

EXEMPLES DE PROJETS POSSIBLES

PAR CHAPITRES THÉMATIQUES ESSENTIELS

2/2

CHAPITRE 1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE Démarches de planification en faveur de la biodiversité	CHAPITRE 2 BIODIVERSITÉ LOCALE Gestion et suivi de la biodiversité	CHAPITRE 3 BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ
Prendre en compte les enjeux biodiversité dans la stratégie de développement des énergies renouvelables	Mettre en place des mesures pour créer des zones refuges pour la faune aquatique ou des zones humides (Q.31)	Communiquer sur la démarche et les actions de la collectivité, développer le transfert et le partage d'expériences à l'extérieur de ma collectivité
S'engager dans des démarches de labellisation / certification de vos projets d'aménagement et de construction en faveur de la biodiversité (Q.11)	Préservation / plantation de haies champêtres (Q.16 ou 47)	Réaliser un sentier biodiversité , pose de panneaux pédagogiques , etc. (Q.38)
Mettre en place des obligations biodiversité - faune du bâti dans charte de conception/ construction à destination des bailleurs	Maintien du bois mort (arbres chandelles, chablis, branches au sol, etc.) (Q.16)	Recours à des associations d'insertion (entretien, génie écologique, chantiers verts, maraîchage, etc.) (Q.41)
Mettre en place des aires protégées (ENS, ORE, APPB, réserve, etc.) (Q.2)	Favoriser la renaturation dans les projets de rénovation de l'espace public et les projets de nouveaux quartiers / zones d'activité	Création d'espaces pédagogiques en lien avec la biodiversité (Q.38 – Q.39)
Mettre en place une politique foncière pour acquérir et mettre en gestion durable des espaces agricoles ou naturels (Q.5)	Mettre en place des formations à destination des agents et élus (Q.32)	
Délimiter des réservoirs de biodiversité (Q.1)	Mise en œuvre de programmes de suivi et d'observation naturaliste impliquant les agents de manière active (sciences participatives ; Q.33)	
Réaliser la cartographie des habitats naturels (Q.8)	Réaliser des projets de renaturation / végétalisation des cours d'école (utilisation essences locales, SFN) (Q.47)	
Mettre en place une gouvernance transversale des sujets de biodiversité à l'échelle de la collectivité		
Réaliser un diagnostic du patrimoine arboré puis mettre en place une charte de l'arbre , un plan de gestion écologique (ex : identification des dendro-microhabitats, cavités) (Q.16)		

FICHE ACTION **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Veuillez présenter l'action formulée dans le plan d'action à réaliser dans les 3 ans (remplir une fiche par action).

Titre du projet :

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre (si ce n'est pas la collectivité directement par exemple) :

Services de la collectivité associés qui pourraient être associés :

Estimation budgétaire (si connue) :

Eventuels partenaires financiers pressentis :

Eventuels partenaires techniques pressentis :

Date de début estimée (si connue) :

Date de fin estimée (si connue) :

Objectifs (1500 signes maximum) :

Mesures imaginées (2500 signes maximum) :

Résultats attendus / impact souhaité pour la biodiversité (1500 signes maximum) :

Eventuel document joint (lien internet ou pièce jointe) :

Légende du document joint (150 signes maximum) :

Résumé publiable du projet (750 signes maximum) :

FICHE ACTION **BIODIVERSITÉ LOCALE**

Veuillez présenter l'action formulée dans le plan d'action à réaliser dans les 3 ans (remplir une fiche par action).

Titre du projet :

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre (si ce n'est pas la collectivité directement par exemple) :

Services de la collectivité associés qui pourraient être associés :

Estimation budgétaire (si connue) :

Eventuels partenaires financiers pressentis :

Eventuels partenaires techniques pressentis :

Date de début estimée (si connue) :

Date de fin estimée (si connue) :

Objectifs (1500 signes maximum) :

Mesures imaginées (2500 signes maximum) :

Résultats attendus / impact souhaité pour la biodiversité (1500 signes maximum) :

Eventuel document joint (lien internet ou pièce jointe) :

Légende du document joint (150 signes maximum) :

Résumé publiable du projet (750 signes maximum) :

FICHE ACTION **BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ**

Veuillez présenter l'action formulée dans le plan d'action à réaliser dans les 3 ans (remplir une fiche par action).

Titre du projet :

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre (si ce n'est pas la collectivité directement par exemple) :

Services de la collectivité associés qui pourraient être associés :

Estimation budgétaire (si connue) :

Eventuels partenaires financiers pressentis :

Eventuels partenaires techniques pressentis :

Date de début estimée (si connue) :

Date de fin estimée (si connue) :

Objectifs (1500 signes maximum) :

Mesures imaginées (2500 signes maximum) :

Résultats attendus / impact souhaité pour la biodiversité (1500 signes maximum) :

Eventuel document joint (lien internet ou pièce jointe) :

Légende du document joint (150 signes maximum) :

Résumé publiable du projet (750 signes maximum) :

FICHE ACTION **OPTIONNELLE**

Si vous souhaitez détailler d'autres projets que vous aimeriez réaliser en complément des 3 premiers que vous avez exposés précédemment.

Veillez présenter l'action formulée dans le plan d'action à réaliser dans les 3 ans (remplir une fiche par action).

Titre du projet :

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre (si ce n'est pas la collectivité directement par exemple) :

Services de la collectivité associés qui pourraient être associés :

Estimation budgétaire (si connue) :

Eventuels partenaires financiers pressentis :

Eventuels partenaires techniques pressentis :

Date de début estimée (si connue) :

Date de fin estimée (si connue) :

Objectifs (1500 signes maximum) :

Mesures imaginées (2500 signes maximum) :

Résultats attendus / impact souhaité pour la biodiversité (1500 signes maximum) :

Eventuel document joint (lien internet ou pièce jointe) :

Légende du document joint (150 signes maximum) :

Résumé publiable du projet (750 signes maximum) :

FICHE ACTION **OPTIONNELLE**

Si vous souhaitez détailler d'autres projets que vous aimeriez réaliser en complément des 3 premiers que vous avez exposés précédemment.

Veillez présenter l'action formulée dans le plan d'action à réaliser dans les 3 ans (remplir une fiche par action).

Titre du projet :

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre (si ce n'est pas la collectivité directement par exemple) :

Services de la collectivité associés qui pourraient être associés :

Estimation budgétaire (si connue) :

Eventuels partenaires financiers pressentis :

Eventuels partenaires techniques pressentis :

Date de début estimée (si connue) :

Date de fin estimée (si connue) :

Objectifs (1500 signes maximum) :

Mesures imaginées (2500 signes maximum) :

Résultats attendus / impact souhaité pour la biodiversité (1500 signes maximum) :

Eventuel document joint (lien internet ou pièce jointe) :

Légende du document joint (150 signes maximum) :

Résumé publiable du projet (750 signes maximum) :

Merci d'avoir exposé votre plan d'actions
en faveur de la biodiversité dans le cadre
de cette candidature à la reconnaissance
« Territoire engagé pour la nature ».

Pour que la participation de votre collectivité
soit effective, il faudra adresser ce formulaire
complété à l'adresse suivante :
info.arb@institutparisregion.fr

DATE LIMITE DE DÉPÔT
DES CANDIDATURES :
DIMANCHE 31 JANVIER 2027



AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ
EN ÎLE-DE-FRANCE

Institut Paris Région
Campus Pleyad 4
66-68 rue Pleyel
93200 Saint-Denis
Tél. 01 77 49 76 41
info.arb@institutparisregion.fr

www.arb-idf.fr



ARB
AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ